

# Contribution conventionnelle Dialogue Social Branche Expédition et Exportation de Fruits et Légumes (CCN 1405)

## Accord financement paritarisme branche Expédition et de l'Exportation de Fruits et Légumes

Suite à l'accord du 20 octobre 2023 relatif au financement du paritarisme conclu pour la convention collective nationale des entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes (IDCC 1405), l'association pour la gestion du paritarisme de la branche (AGP EEFL) a mandaté OCAPIAT pour réaliser la collecte de la contribution du Dialogue Social de la branche.

Vous recevez cette communication car à ce jour, les éléments connus d'OCAPIAT (CCN applicable connue ou à défaut NAF), vous rattache à cette branche. Dans le cas où la convention collective applicable de votre entreprise serait différente de la convention IDCC 1405, merci de nous le faire savoir si possible avant le 31 août, à l'adresse mail [contributionsfp@ocapiat.fr](mailto:contributionsfp@ocapiat.fr) afin que nous puissions mettre à jour nos fichiers.

## Modalités de déclaration de la contribution conventionnelle Dialogue Social EEFL

La contribution conventionnelle Dialogue Social de la branche « Expédition et de l'Exportation de Fruits et Légumes » est fixée au taux de 0,10% appliquée sur la masse salariale de la branche et sera à verser, pour 2024, en 2 échéances :

- **Echéance du 30 septembre 2024** : Versement d'un acompte sur la base de la masse salariale des 6 premiers mois de l'année 2024.
- **Echéance du 28 février 2025** : Versement du solde à calculer à partir de la masse salariale 2024 déduction faite de l'acompte versé.

Pour ces versements, OCAPIAT mettra à votre disposition début septembre un portail de déclaration et versement en ligne « **Verser mes contributions** » via notre site [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)

**Si vous avez déjà un compte extranet**, vous pourrez y accéder en vous connectant sur votre compte Extranet avec vos codes d'accès habituels.

**Si vous n'avez pas encore de compte extranet**, vous pouvez dès à présent le créer en allant sur <https://moncompte.ocapiat.fr> et en cliquant sur « **Créer votre compte** »

Une fois le compte créé, vous pourrez y accéder en vous connectant sur votre compte Extranet avec vos codes d'accès.

**Si vous n'avez pas de compte et ne souhaitez pas en créer un**, vous aurez la possibilité de vous connecter sur <https://contributions.ocapiat.fr> à l'aide des codes d'accès que nous vous ferons parvenir début septembre par mail. Si votre déclaration est effectuée par un cabinet comptable, vous devrez lui transmettre les codes.

Dans les 3 cas ci-dessus, vous recevrez par mail des codes d'accès, afin de pallier à un éventuel problème de connexion.



### Pourquoi créer votre compte des maintenant ?

Cela vous permettra en attendant de verser votre contribution de :

- Gérer votre entreprise (Coordonnées, mails, contacts, RIB, etc...)
- Saisir une des demandes de financement (action de formation, contrat d'apprentissage ou professionnalisation)
- Connaître en temps réel l'état de vos dossiers en cours
- Dialoguer directement avec OCAPIAT
- D'avoir accès aux actualités
- Récupérer l'attestation de versement



## Modalités de versement

Dans le cadre de la dématérialisation et de la sécurisation des échanges, vous pourrez régler par **prélèvement** ou **virement**. Ces modalités vous permettent d'effectuer votre règlement en toute sécurité.

**Le règlement par prélèvement « sécurisé, efficace et votre versement est pris en compte automatiquement »** : il est accessible uniquement via la déclaration en ligne. L'échéance de règlement peut alors être différé par rapport à la date de la déclaration dans la limite de l'échéance du 30/09/2024.  
*(Une fois le règlement fait, vous n'avez plus rien à faire, le prélèvement se fera automatiquement à la date que vous aurez déterminée lors de votre déclaration.)*

**Le règlement par virement « sécurisé, efficace »** : lors de votre ordre de virement, veuillez **impérativement** mentionner dans le libellé, « votre code adhérent OCAPIAT (ou à défaut votre SIRET) » / « DS-EEFL » (exemple 123456.001/DS-EEFL).  
*(Une fois le bordereau validé, si vous avez mis une date ultérieure, il vous faudra penser à effectuer le virement à cette date.)*